

Jeunes femmes

- La *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA)*, promulguée le 1^{er} avril 2003, a remplacé la *Loi sur les jeunes contrevenants*. La nouvelle *Loi* accorde aux tribunaux une marge de manoeuvre pour imposer aux jeunes des peines d'adultes dans les cas «appropriés» et pour étendre aux jeunes de 14 à 15 ans les peines prévues pour les adultes.
- L'utilisation d'instruments actuariels dans la LSJPA tend à catégoriser les jeunes par des techniques d'évaluation du risque plutôt qu'en fonction de la gravité du crime effectivement commis. Ces évaluations du risque et des besoins contreviennent aux principes de la LSJPA qui stipule que «les jeunes doivent être tenus responsables au moyen d'un traitement équitable et proportionnel à la gravité de l'infraction». Les cotes de risque ne constituent pas une mesure de la gravité d'une infraction et elles ne permettent pas de prédire que d'éventuelles infractions graves seront commises dans le futur¹.
- Le SCC continue à méconnaître la nécessité d'offrir des locaux, des programmes et d'autres services particuliers aux plus jeunes détenues. Bien qu'on admette généralement en privé le manque de ressources pour répondre aux besoins des jeunes, qui se retrouvent de ce fait en fréquente situation d'isolement, la position officielle demeure que les programmes disponibles pour l'ensemble des personnes incarcérées peuvent être adaptés pour répondre aux besoins des plus jeunes².
- Les crimes violents commis par des filles et des jeunes femmes ont droit à beaucoup d'attention médiatique. Ces actes sont perçus comme dérogeant aux normes sociales de genre, particulièrement si on compare le ratio de 2,147 crimes sur 100 000 imputés à des femmes au ratio de 10,084 crimes imputés aux hommes du même groupe d'âge. Ces préjugés sexistes contribuent également au taux plus élevé d'incarcération des jeunes femmes comparé à celui des jeunes hommes détenus préventivement ou accusés dans des circonstances similaires.
- Contrairement à la perception qu'a le public d'un système judiciaire indulgent à l'égard des jeunes, la gravité des décisions rendues à leur endroit a augmenté. Avant l'entrée en vigueur de la *Loi sur le système de justice pénale pour les jeunes*, le Canada incarcérait quatre fois plus de jeunes que d'adultes; et notre taux d'incarcération était de 10 à 15 fois celui des pays européens.
- Les jeunes femmes incarcérées se retrouvent souvent dans des situations où elles sont défavorisées. Par exemple, elles sont plus susceptibles d'être isolées ou violentées par d'autres détenus. Elles ont moins accès aux programmes et leur taux

¹ Hannah-Moffat Kelly et Paula Maurutto, *Évaluation du risque et des besoins chez les jeunes contrevenants: un aperçu* (Ottawa: Justice Canada, 2003).

² Howard Sapers, *Rapport annuel de l'Enquêteur correctionnel, 2005-2006*, (Ottawa: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2006).

de réussite est inférieur. Tous ces facteurs contribuent généralement à retarder la libération sous conditions des jeunes femmes incarcérées³.

- Les Autochtones sont nettement surreprésentés parmi les jeunes incarcérés. En 2006, 28 % des jeunes en prison étaient des Autochtones. Dans la région des Prairies, 58 % des jeunes incarcérés âgés de 20 ans et moins étaient des Autochtones⁴.
- La discrimination est très courante dans l'imposition de peines aux jeunes femmes. Elles sont plus susceptibles d'être détenues pour «leur propre protection» sur la base d'infractions à caractère non pénal, de type administratif, telles un manquement aux conditions de libération sous cautionnement et/ou un défaut de comparaître en Cour⁵.
- L'inégalité causée par la pauvreté et l'itinérance chez les jeunes est associée à plusieurs types d'activités de survie, les rendant de plus en plus vulnérables à une criminalisation. Les jeunes sans-abri qui doivent vendre leur corps pour survivre, comme celles et ceux qui commencent à mendier dans la rue ou qui se rassemblent en groupe, sont beaucoup plus à risque d'être criminalisés⁶.
- Les jeunes femmes sont beaucoup plus à risque d'être victimes de violence sexiste⁷.
- Selon les spécialistes, un faible statut socio-économique, l'isolement, la violence, les conflits parentaux, les mauvais traitements et la négligence font partie des facteurs familiaux pouvant augmenter le risque de délinquance chez les jeunes qui sont le plus à risque d'être criminalisés⁸.
- En Colombie-Britannique, 68 % des jeunes sous garde ont déclaré qu'ils avaient fugué ou avaient été forcés de quitter leur foyer dans l'année précédant la mise sous garde, et 46 % ont déclaré avoir été itinérants au cours de l'année précédente⁹.
- Des études montrent que les taux de dépression, de troubles anxieux, de troubles déficitaires de l'attention avec hyperactivité et de troubles liés à l'abus de substances psychoactives sont plus élevés chez les jeunes sous garde que chez les jeunes de la population générale¹⁰.
- Une étude menée à Toronto a conclu que 31 % des jeunes en prison avaient reçu un diagnostic de troubles de conduite, et 25 % un diagnostic de trouble de stress post-

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

⁵ Amber Richelle Dean, *Locking the up to Keep them «Safe»: Criminalized Girls in British Columbia* (Vancouver: Justice for Girls, 2005) pp. 3, 5.

⁶ *Ibid.*, p. 8, 17.

⁷ Statistique Canada, *Mesure de la violence faite aux femmes: tendances statistiques 2006* (Ottawa: ministres fédérale/provinciales/territoriales responsables de la condition féminine, 2007).

⁸ Institut canadien d'information sur la santé, «Améliorer la santé des Canadiens 2008: santé mentale, délinquance et activités criminelles». *Initiative sur la santé de la population canadienne* (Ottawa: 2008).

⁹ *Ibid.*

¹⁰ *Ibid.*

traumatique¹¹. Ces données montrent aussi qu'au même titre que les adultes, les jeunes sont criminalisés et incarcérés plutôt qu'orientés vers des réseaux de soins et de soutien mieux appropriés.

Références

Aboriginal Justice Implementation Commission. *Final Report* (Ottawa: 2001).

Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux. *La détérioration de l'état de santé et du mieux-être des femmes à faible revenu au Canada: une tragédie évitable* (Ottawa: 2001).

Dean, Amber Richelle. *Locking them up to Keep them «Safe»: Criminalized Girls in British Columbia* (Vancouver: Justice for Girls, 2005).

Hannah-Moffat, Kelly et Paula Maurutto. *Évaluation du risque et des besoins chez les jeunes contrevenants: un aperçu* (Ottawa: Justice Canada, 2003).

Novac, Sylvia, et al., *Où se tourner: La situation des jeunes femmes sans abri au Canada* (Ottawa: Condition féminine Canada, 2002).

Sapers Howard, *Rapport annuel de l'Enquêteur correctionnel, 2005-2006*, (Ottawa: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2006).

Statistique Canada. *Mesure de la violence faite aux femmes: tendances statistiques 2006* (Ottawa: Ministres fédérale/provinciales/territoriales responsables de la condition féminine, 2007).

¹¹ *Ibid.*